



## **UNION DEPARTEMENTALE C.G.T.-FORCE OUVRIERE DES SYNDICATS DES SALARIES DE MAINE-ET-LOIRE**

Bourse du Travail

14, Place Louis Imbach – 49100 ANGERS

C.C.P. Nantes 166 31 L

Tél : 02 41 25 49 60 - Fax : 02 41 25 49 61

Email : [udfo49@force-ouvriere.fr](mailto:udfo49@force-ouvriere.fr) - Site Internet : <http://fo49.neuf.fr>

*Le Secrétaire Général*

### Communiqué

**Une délégation des Unions Départementales de Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe, Vendée, et Maine et Loire** a participé à une réunion avec les organisations patronales interprofessionnelles MEDEF/CGPME/UPA des Pays de la Loire et plusieurs branches professionnelles le vendredi 27 février 2009 à Nantes. Toutes les organisations syndicales confédérées étaient représentées, sauf la CGT.

Pour les Unions Départementales CGT-Force Ouvrière, l'ampleur de la crise qui, malgré les 130 000 chômeurs supplémentaires en deux mois, reste à venir, nécessite, de toute urgence, une réelle relance économique et la défense des emplois.

Alors que chaque jour qui passe confirme de nouveaux licenciements (le gouvernement pour sa part aggravant encore la situation en programmant des dizaines de milliers de suppressions de poste dans la fonction publique et les hôpitaux), la CGT-Force Ouvrière revendique des mesures d'urgence autres que l'accompagnement de la crise.

Dans ce cadre, la CGT-Force Ouvrière a rappelé la nécessité d'une augmentation du pouvoir d'achat des salaires et des retraites, pour une réelle relance de l'économie par la consommation des ménages. Elle a rappelé que cette exigence s'adresse au gouvernement, mais aussi au patronat au niveau des branches professionnelles et des entreprises.

Face aux plans de licenciements annoncés, la délégation CGT-Force Ouvrière a confirmé la nécessité de sauvegarder les emplois par un moratoire sur les licenciements, notamment :

- Par une indemnisation du chômage partiel qui préserve la totalité du salaire net, y compris dans le cadre d'un accord territorial, c'est-à-dire au-delà de l'annonce du gouvernement de porter cette indemnisation à 75 % du salaire brut ;
- Par le rétablissement des départs en pré-retraites ;
- Par un plan de formations dans le cadre du contrat de travail.

Pour la CGT-Force Ouvrière, les salariés ne doivent pas payer les conséquences d'une crise qui n'est pas la leur.

Sur la base de ces revendications, la CGT-Force Ouvrière mettra tout en œuvre pour défendre les droits des salariés.

Le 2 mars 2009